



PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des prescriptions zones à dominante humide et remontées de nappes

Ensemble de la commune 1/5000

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° DGS/AJ/23-08
du 24 Novembre 2023
soumettant à enquête publique
la révision du PLU

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :
Jean-Michel VART

Révision du PLU prescrite le 29 mars 2021
Approbation de la modification n° 1 du PLU le 24 octobre 2022
Approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU le 04 mars 2019
Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU le 12 décembre 2016
Approbation du PLU le 7 juin 2012
Approbation du POS le 26 janvier 1983

Dossier réalisé par :

PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage
30 Ter. rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tel : 03.25.40.05.90
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

	Limite de commune		Limite de zone
	Zone à dominante humide par diagnostic		Remontées de nappes
	Construction manquante au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)		

Définition des zones

U	Zone urbaine couverte par une OAP de secteur d'aménagement
UA	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
UB	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg le long de la Seine et autour du Château de la Burie
UC	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Nord du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UD	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Sud du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UE	Zone urbaine mixte caractérisée par les lotissements récents
UF	Zone urbaine mixte caractérisée par l'habitat collectif et les axes de densification
UL	Zone urbaine destinée aux équipements publics, sportifs et de loisirs
UY	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat et nécessitant une modification ou une révision du PLU
N	Zone naturelle à forts enjeux environnementaux
Npv	Secteur de la zone naturelle destinée au développement d'un parc photovoltaïque
A	Zone agricole
Ai	Secteur inondable inconstructible de la zone agricole

